

Circonscription Blaye.

|                                                                 |                                                                   |
|-----------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|
| Nom et coordonnées de l'école :<br>Ecole maternelle Saint-Savin | <b>PROCES-VERBAL<br/>CONSEIL D'ECOLE 1<sup>ER</sup> TRIMESTRE</b> |
| Commune :<br>Saint-Savin                                        | Date : mardi 4 novembre 2025                                      |

**Présents :**

**Présidente - (directrice d'école) : Mme Moreau**

**Inspectrice de l'éducation nationale : Mme Hache (excusée)**

|                                |                                                                                                                                                                                                                                                          |
|--------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Equipe enseignante :           | Léa BONEURE, Magali PORTANIER, Audrey ARNAUD, Amandine VITTI, Caroline LOUIS, Claire MOREAU, Edith PESCHEL, Charlotte Marchal, Samira Geneix El Azzouzi                                                                                                  |
| Le maire ou son représentant : | Alain RENARD (maire), Franck PASCAUD (adjoint), Jean Luc BESSE (adjoint), Quentin Melennec (DGS)                                                                                                                                                         |
| DDEN :                         |                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Invités :                      | <u>ATSEM</u> : Charlène JOLY, Audrey PAULE, Sylvie MAGOT, Mélinda Garnung, Miren Clair, Delphine Cattini, Sophie Lacour<br><br><u>Représentants de parents d'élèves</u> : (présents) Anais Touraton, Nelly Lucos Lobato, Laetitia Haller, Julie Clochard |

**Excusées :** Sophie Lacour, Emmanuel Stein, Charlène Joly

***Début du conseil d'école : 17h30***

**Secrétaire de séance : Magali Portanier**

---

**Ordre du jour**

**I) Fonctionnement de l'école**

1

- a) Règlement intérieur et Charte de la Laïcité et Charte de la Diversité
- b) Présentation du protocole de lutte contre le harcèlement scolaire
- c) Présentation du plan de continuité pédagogique
- d) Sécurité à l'école
- e) Budgets municipaux
- f) Fonctionnement et état financier de l'année n-1 de la coopérative
- g) Utilisation des locaux de l'école hors temps scolaire
- h) Communication : Parents / Enseignants / Direction / Mairie

**II) Projets et vie de l'école**

- a) Axes généraux
- b) Présentation des nouveaux outils
- c) Projets de classe en lien avec le projet d'école
- d) Évaluation d'école
- e) Accueil périscolaire et éventuelles actions en lien avec le projet d'école (continuité éducative)

**IV) Parcours de l'élève**

Dispositifs d'aide (APC, pôle ressources, RASED...)

## **Présentation du règlement intérieur du conseil d'école :**

### **Rôle**

Le conseil d'école établit et vote le règlement intérieur de l'école à partir du règlement type départemental.

Il participe à l'élaboration et adopte le projet d'école : projet définissant les activités scolaires et périscolaires qui permettent de mettre en œuvre les objectifs nationaux d'enseignement.

Il donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur les sujets suivants :

Actions pédagogiques et éducatives

Utilisation des moyens alloués à l'école

Conditions d'intégration des enfants handicapés

Activités périscolaires : heures qui se déroulent avant et après la classe durant lesquelles un encadrement est proposé aux enfants scolarisés

Restauration scolaire

Hygiène scolaire

Protection et sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire

Respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.

### **Fonctionnement :**

Le conseil se réunit au moins 1 fois par trimestre, et obligatoirement dans le mois qui suit l'élection des représentants des parents d'élèves.

L'ordre du jour est adressé aux membres du conseil au moins 8 jours avant les réunions du conseil.

Après le conseil, le directeur de l'école dresse un procès-verbal qui sera affiché dans un lieu accessible aux parents d'élèves : sous le proche dans le panneau destiné à cet effet.

### **Présentation des membres du Conseil d'école.**

### **Résultat des élections de représentants de parents d'élèves :**

Taux de participation : 41.86 %

Les 8 sièges ont été pourvus après appel à tirage au sort (sur la liste principale il n'y avait que 2 candidates).

## **FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE**

### **1 - Effectifs**

**Rentrée 2025** : les effectifs aujourd'hui sont les suivants :

. TPS : 11 . PS : 38 . MS : 51 . GS : 42

Soit un total de **142 enfants** (-6 par rapport à l'année dernière) répartis comme suit :

- dispositif d'accueil des enfants de moins de 3 ans, classe de Mme Peschel : 11 élèves
- PS/MS classe de Mme Geneix : 23 élèves
- PS/MS, classe de Mme Poizac (remplacée par Mme Boneure): 22 élèves

- PS/MS, classe de Mme Portanier : 21 élèves
- PS/MS, classe de Mmes Moreau et Marchal : 22 élèves
- GS classe de Mme Arnaud : 14 élèves
- GS, classe de Mme Vitti: 14 élèves
- GS, classe de Mme Louis et Stein : 14 élèves

L'école est en REP : les classes de GS sont dédoublées, ceci explique les faibles effectifs en GS.

## **2- Règlement intérieur :**

Le règlement intérieur de l'école avait été approuvé par le Conseil d'école le 17 octobre 2024. L'équipe enseignante a revu ce règlement en conseil de maîtres et y a apporté une modification :

**L'item 3 concernant l'organisation de l'enseignement** a été modifié.  
Une nouvelle psychologue scolaire a été affectée sur le poste.

« La psychologue scolaire du RASED (Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté) Mme Marie Gaillard est joignable au 0603234190» [...]

### **L'équipe souhaite insister sur quelques points :**

- ✓ **L'obligation de fréquentation régulière et assidue suite à la scolarité obligatoire dès 3 ans.**
- ✓ Les horaires et lieux d'accueil à respecter.
- ✓ Les enfants malades et symptomatiques ne doivent pas venir à l'école.

Présentation de la charte de la laïcité et de la diversité (annexes au RI).

Le règlement intérieur approuvé par le conseil d'école à l'unanimité sera prochainement distribué à toutes les familles qui devront en prendre connaissance et le signer. Par la suite, pour le bon fonctionnement de l'école, il est indispensable qu'il soit respecté par chacun.

Le maire précise que l'école est un lieu d'accueil où on apprend la diversité, la petite commune de Saint Savin a toujours connu la diversité, il est important que tous soient bien accueillis.

Tous avec leurs différences doivent être acceptés.

## **3- Présentation du protocole de lutte contre le harcèlement scolaire**

La prévention et la lutte contre le harcèlement est une priorité. La loi du 22 mars 2022 engage l'ensemble des établissements scolaires à prendre les mesures appropriées visant à lutter contre le harcèlement dans le cadre scolaire. Ces mesures visent notamment à : prévenir, détecter et prendre en charge les situations de harcèlement.

Dans ce cadre, le règlement intérieur définissant et régissant les règles de la vie quotidienne à l'école, est l'outil privilégié pour rappeler les principes fondamentaux du service public d'éducation.

De plus, il est à rappeler que l'ensemble du personnel travaillant avec les enfants assure une surveillance active, que les enseignants sont formés grâce à la participation au programme pHARe (protocole de lutte contre le harcèlement à l'école). L'année dernière, nous avons rédigé le plan de prévention harcèlement de l'école qui a été présenté lors du 3eme conseil d'école.

#### 4- Présentation du plan de continuité pédagogique

En cas d'absence d'une enseignante, Mme Moreau appelle le secrétariat de l'inspection de Blaye qui missionne ou non un enseignant remplaçant selon les disponibilités, sachant que les petites écoles sont prioritaires si besoin de remplaçant.

Le secrétariat n'ouvrant qu'à 8h, il est très difficile de prévenir les parents avant 8h20 de la présence ou non d'un enseignant remplaçant.

Si l'enseignant absent n'est pas remplacé, alors, il est prévu de répartir les élèves dans les autres classes (à l'exception des TPS qui ne seront pas répartis).

Dans chaque classe, un tableau de répartition en cas d'absence non remplacée est affiché.

#### 5- Sécurité à l'école

**PPMS** : Plan Particulier de Mise en Sûreté : soit la mise en œuvre de mesures de sauvegarde des élèves et des personnels en attendant l'arrivée des secours.

**PPMS risques majeurs** : les risques à Saint-Savin peuvent être d'origine naturelle (tempête, feu de forêt ...), technologique (nuage toxique, incident nucléaire...)

**PPMS attentat / intrusion** lié à des situations d'urgence particulière (intrusions des personnes étrangères à l'école, attentat ...).

**L'exercice attentat intrusion** a été effectué le mardi 7 octobre à 10h.

Le bilan a été transmis à la DSDEN, au référent sécurité et à la municipalité.

L'exercice s'est bien déroulé, le signal a été audible de tous, une fois confinés, les élèves ont respecté le silence, ils sont restés calmes, les sources lumineuses n'étaient pas toutes éteintes et une classe est restée ouverte.

Cet exercice a été réalisé avec la présence de M Pascaud et M Melennec (dgs).

**L'exercice PPMS risques majeurs** aura lieu en janvier. Le lieu de confinement est l'ancien restaurant scolaire dans lequel il y a des jeux, des sanitaires et les malles PPMS (radio à pile, trousse à pharmacie...).

Maire : initialement il était envisagé de raser l'ancienne cantine mais la dépense importante et la nécessité d'un lieu pour l'accueil périscolaire a fait que ce bâtiment est resté.

**L'exercice incendie** a eu lieu le mardi 30 septembre.

Cette évacuation s'est très bien déroulée, 233 personnes (enfants et adultes) ont évacué en 2 minutes et 20 secondes. L'évacuation concerne les classes de la maternelle et 5 classes de l'élémentaire situées dans le bâtiment maternelle. Toutes les consignes de sécurité ont été respectées. Un petit bémol est à noter : l'alarme a effectivement été audible de tous mais dans la classe 25, c'est très peu audible.

Exercice réalisé avec la présence de M Pascaud, M Melennec (dgs) et Mme Malet (directrice périscolaire).

M Pascaud précise qu'un nouveau boîtier (sirène) sera mis en place à proximité de la classe 25 afin de rendre l'alarme davantage audible.

Au moins un autre exercice incendie aura lieu durant l'année scolaire, les élèves ne seront pas prévenus pour ce deuxième exercice.

En ce qui concerne le PPMS, du nouveau matériel d'alerte a été acheté par la municipalité et il est en cours de mise en place.

M le Maire précise que ce matériel d'alerte est sonore mais également visuel. Avec ce nouveau dispositif, un seul mode d'information commun aux deux écoles.

Le déclenchement de l'alerte à la maternelle, déclenchera le système également à l'élémentaire et vis-versa.

Maintenant, c'est l'Éducation Nationale qui élabore le PPMS, la mairie se sert de celui-ci pour élaborer son protocole sur le temps périscolaire.

## 6- Budgets municipaux

Un budget de 40 euros par élève a été alloué pour l'achat de petit matériel, de papeterie...

Des lignes de budget supplémentaire sont allouées à l'école (Noël → spectacle, cinéma, bus pour 1200 euros, des jeux de classes pour Noël → 16 euros par élève, comité de lecture, matériel de sport, sorties diverses, petit matériel, budget matériel de sport.

Pour l'année 2025 le budget alloué à l'école maternelle est de 13 030 euros.

Mme Peschel remercie la municipalité qui finance en grande partie le coût de l'intervenante extérieure pour son projet musique.

## 7- Fonctionnement et état financier de la coopérative scolaire

Le montant de la participation à la coopérative demandé aux familles conformément aux textes institutionnels a été laissé à la libre appréciation de chacun. La coopérative permet de financer les abonnements de chaque classe à des revues, l'achat d'albums et de jeux éducatifs, l'achat de semis, graines etc pour travailler en découverte du monde, l'achat d'ingrédients pour les ateliers recette, les sorties scolaires pédagogiques et culturelles, les spectacles, diverses cotisations... Cette cotisation permet donc à l'équipe pédagogique de mettre en place des activités et prestations qui viennent compléter le travail effectué en classe.

Cette année, Mme Arnaud reste la mandataire.

L'équipe tient à remercier l'association des Loupiots de saint Savin très investis qui a permis des entrées d'argent assez importantes.

Nous souhaitons la bienvenue à la nouvelle association de parents d'élèves qui a déjà mené plusieurs actions depuis ce début d'année scolaire.

solde au 1<sup>er</sup> septembre 2025 : **7307.34 €**

(Solde au 1<sup>er</sup> septembre 2024 : 5363.46€)

| Dépenses                                                          | Recettes                                       |
|-------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| <u>Fin d'année scolaire 2024 2025 : 1359.79€</u>                  | <u>Fin d'année scolaire 2024 2025 : 12.02€</u> |
| <b>Sortie 4 classes de PS/MS au parc de La Coccinelle : 1044€</b> | <b>Rachat boissons : 12.02€</b>                |
| <b>Élevage coccinelles papillons chenilles en PS/MS : 294€</b>    | <u>Début d'année scolaire 2025 2026 :</u>      |
| <b>Papeterie : 21.79€</b>                                         | <b>Participation familles : 650€</b>           |
| <u>Début d'année scolaire 2025 2026 :</u>                         | 625 € en 2024                                  |
| <b>Cotisation + assurance OCCE : 379.01€</b>                      | 853€ en 2023                                   |
|                                                                   | 549€ en 2022                                   |

|                                                                                                                                                                                                                                      |                                                         |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|
| <b>Achat de petits matériels : 330.95€</b><br>Ingrédients semaine du goût, albums, jeux, casques anti-bruit, tissu, papeterie, abonnements 3 classes à l'« école des Loisirs »<br><br><b>Achat 300 calendriers à revendre : 210€</b> | <b>Don association Les Loupiots de St Savin = 1112€</b> |
| <b>TOTAL 2025 2026 = 919.96€</b>                                                                                                                                                                                                     | <b>= 1762€</b>                                          |

**Solde au 4 novembre 2025 : 8149.38€**

#### 8- Utilisation des locaux de l'école hors temps scolaire

L'ancien restaurant scolaire est utilisé comme accueil périscolaire pour les élèves de l'école élémentaire.

La deuxième salle de motricité est utilisée comme accueil périscolaire pour les élèves de la maternelle.

L'association Culture Sport occupe les locaux scolaires le mercredi.

Les locaux sont utilisés pour les APC.

Mme Mallet assure cette année encore la direction des services périscolaires.

M le Maire remercie tous ceux qui font que l'école vit, réalise des projets, grâce à l'investissement de tous ses acteurs.

#### 9- Communication

Parents-enseignants : les parents peuvent communiquer avec l'enseignant de leur enfant grâce au cahier de liaison.

L'enseignant communiquera les progrès des élèves par le biais du carnet de suivi. Les activités de classe seront également communiquées aux familles par le cahier de vie, cahier d'activités etc.

Certains cahiers sont des outils de continuité pédagogique dans l'école : ces cahiers suivront l'élève de la PS à la GS. Les enseignantes peuvent également communiquer grâce à leur adresse mail institutionnelle.

Parents-direction : Mme Moreau communique aux familles par courrier numérique le plus souvent. Certaines informations sont également transmises grâce au cahier de liaison.

Mme Moreau souligne qu'il est préférable d'utiliser la messagerie électronique plutôt que le téléphone car elle est en classe la plupart du temps. La boîte mail est ouverte plusieurs fois par jour.

Parents- mairie : les parents peuvent communiquer via le portail famille qui est sur le site internet de la mairie.

Adresse mail des services périscolaires : [periscolaire@saint-savin33.fr](mailto:periscolaire@saint-savin33.fr)

M le Maire précise que la directrice de l'accueil périscolaire peut accompagner les familles pour l'utilisation du portail familles. Il précise également qu'il assure une permanence à la mairie les mardis et samedis matin.

M le Maire souligne que l'école est inclusive, que certains enfants doivent bénéficier d'accompagnement complémentaire et que des agents communaux sont amenés à encadrer

ces enfants à besoins particuliers. Il dit que cet accompagnement est nécessaire même si cela est parfois difficile.

## **PROJET ET VIE DE L'ÉCOLE**

### **1- Evaluation d'école**

Les écoles de Saint Savin ont bénéficié de l'évaluation d'écoles durant l'année scolaire 2022 2023.

A la suite de l'auto évaluation, de la visite des évaluateurs et des différents échanges, il a été conclu qu'il fallait développer trois axes de travail :

- fluidifier le parcours de l'élève de la maternelle au lycée
- renforcer le climat scolaire
- développer le bien-être des élèves

### **1-Projet d'école et actions pédagogiques envisagées pour l'année en cours :**

#### **Le projet d'école 2025-2029**

Le projet d'école a été rédigé l'année scolaire précédente, nous nous sommes servis des recommandations de l'évaluation d'école, des résultats aux évaluations nationales de l'école élémentaire et nous avons dû travailler comme un groupe scolaire afin d'élaborer un seul projet d'école qui a été validé par l'Inspectrice de l'éducation nationale.

Les axes du projet d'école ont été présentés lors du troisième conseil d'école de l'année scolaire précédente.

**Axe 1** : fluidifier le parcours de l'élève de la maternelle au lycée

**Axe 2** : renforcer le climat scolaire

**Axe 3** : développer le langage oral et enrichir le vocabulaire des élèves dans des situations variées et pluridisciplinaires.

Des fiches action ont été élaborées par l'équipe enseignante pour décliner les axes à travers des actions concrètes.

### **2- Présentation des nouveaux outils**

L'équipe enseignante prend en main le LPI (livret parcours inclusif), plateforme qui permet de renseigner les aménagements mis en place, la différenciation, les PAP.

Il s'agit d'une plateforme qui permet à tous les enseignants de suivre le parcours de l'élève de la maternelle au lycée.

Cet outil répond à l'axe 1 du projet d'école.

Avant les vacances d'été, nous avons travaillé sur les nouveaux programmes et nous avons re-travaillé le classeur de suivi.

### **3- Actions pédagogiques et projets de classe :**

Pour toutes les classes :

→ **Bibliothèque municipale :**

Cette année les classes peuvent de nouveau se rendre à la bibliothèque et emprunter des livres. La bibliothécaire est à l'écoute des projets des enseignants et propose un vrai travail de partenariat.

**TPS :**

Le dispositif d'accueil des moins de 3 ans :

Il existe 23 dispositifs de ce genre en Gironde (pour rappel, la Gironde compte 535 communes et environs 750 écoles) Il accueille les enfants de l'année à partir de leur 2ème anniversaire.

C'est une première étape en douceur de la scolarisation qui permet, en priorité, à des enfants dont les familles sont éloignées socialement, culturellement, linguistiquement du milieu scolaire de se familiariser avec les codes de l'école.

L'espace, le matériel et l'emploi du temps sont pensés pour répondre aux besoins de ces très jeunes élèves : besoins physiologiques, affectifs, sociaux, moteurs et garantir ainsi la sécurité affective qui leur permettra de bien vivre la séparation et l'école.

Cette entrée dans l'école se fait de façon très progressive en fonction des capacités de chaque enfant. L'emploi du temps est donc individualisé. Les enfants sont accueillis avec leurs parents pendant 1 h par petits groupes, puis sans leurs parents. Le temps de scolarisation et la taille du groupe augmentent progressivement jusqu'à la matinée complète, puis la journée complète.

Du côté de l'enfant ,il s'agit de développer, l'autonomie, le langage, la sociabilisation, la compréhension des premières règles de vie en collectivité mais surtout de prendre plaisir à venir à l'école, à apprendre, à faire avec l'autre.

Du côté des parents :Il s'agit de les accueillir, de les rassurer et de les associer à cette scolarisation.

Cette année le dispositif accueillera 12 élèves, avec une belle assiduité (4 matinées par semaine pour la majorité). Nous attendons encore 2 enfants qui auront 2 ans en novembre et décembre. Tous les enfants (sauf 1) ont fait l'expérience au moins une fois d'un repas à la cantine. Nous remercions la municipalité de rendre possible l'organisation du repas dans le calme avec atsem et enseignante avant l'arrivée des autres classes, ce qui en fait un temps apprécié des élèves.

Les élèves fréquenteront l'école l'après midi à partir de la semaine prochaine, 2 fois par semaine pour commencer.

**PS /MS 1 :**

**Période 1 :**

« La couleur des émotions » :

- 1- Reconnaître , trier et exprimer les émotions
- 2- Réaliser des productions plastiques à base d'encre soufflée ; peinture au fil de laine ; récupération de boîtes d'œufs pour réaliser des monstres en volumes
- 3- Comptines en français et en italien
- 4- Semaine du goût : les différentes catégories d'aliments , saveurs , formes et couleurs

## **Période 2 :**

Châteaux , rois , princesses...

## **PS/MS 2 :**

Période 1 : Couleurs et Émotions

- Thèmes abordés : Reconnaissance des couleurs et expression des émotions.
- Activités :
  - Danse des émotions avec les musiques d'Amélie Poulain et des Quatre Saisons de Vivaldi, à présenter lors de la fête d'hiver.
  - Semaine du Goût : dégustation de fruits de saison (pommes, poires) pour travailler les textures, les goûts, et l'expression des préférences.
  - Visite à la bibliothèque pour découvrir des livres sur les émotions.
  - Lecture hebdomadaire d'environ dix livres en lien avec les émotions.

Période 2 : Imaginaire, Sorcières et Monstres

- Thèmes abordés : Imaginaire avec les sorcières et les monstres, ainsi que l'automne et l'hiver.
- Activités :
  - Lecture de livres comme « La Sorcière Cornebidouille » et « Les Trois Sorcières » de Solotareff pour aborder la peur et la rassurance.
  - Activités d'arts visuels sur le thème des sorcières, des monstres, de l'automne et de l'hiver.
  - Introduction aux contes avec « La Moufle » et « Roule Galette », qui inspireront la création de masques pour le carnaval.
  - Visite à la bibliothèque sur les thèmes des sorcières et des monstres.
  - Lecture approfondie d'environ dix livres par semaine en lien avec ces thèmes.

## **PS/MS 3 :**

Pour cette première période, nous avons exploré plusieurs thèmes :

- a. **l'école** (le matériel scolaire, la classe...) : chaque jour nous découvrons un ou plusieurs mots sur ce thème. Pour les MS c'était l'occasion d'étudier le nom des lettres et leur son qui composent le mot.
- b. **les sorcières** : nous avons lu le livre *Patou la mèle tout* et étudié l'univers des sorcières en arts, langage écrit, oral et numération.
- c. **les couleurs** : Pendant deux semaines, chaque jour était consacré à une couleur différente. Les enfants venaient habillés selon la couleur du jour et participaient à une chasse au trésor pour retrouver, dans la classe, des objets de cette même couleur.

Les élèves de petite section ont ensuite réalisé **un livre des couleurs et des traces**, tandis que ceux de moyenne section ont créé **un livre des couleurs, des traces et du prénom**. Ces livrets rassemblent de nombreuses activités menées en classe autour : de la découverte des couleurs, de la reconnaissance et de l'écriture du prénom (pour les MS), ainsi que d'expérimentations plastiques réalisées à partir des empreintes et traces laissées par différents objets trouvés en classe. Pour clôturer ces deux semaines autour des

couleurs, les parents ont été invités à venir partager **quatre ateliers thématiques** dans la classe : une expérience scientifique, un atelier d'arts plastiques, un loto des couleurs, et un atelier de tri.

- 5- Plusieurs fois dans la semaine, un moment appelé « **Quoi de neuf ?** » est organisé dans la classe. Ce temps permet aux enfants de partager avec le groupe une expérience vécue, un objet, un dessin, une photo ou simplement une parole. Ainsi, l'enfant peut apporter un petit objet, une image, une photo,...pour le présenter aux autres élèves.
- 6- Semaine du goût : Chaque matin, les parents étaient invités à partager un moment convivial autour du thème du goût. Chaque jour mettait à l'honneur une couleur de fruits, de légumes ou d'aliments, et quatre ateliers sensoriels étaient proposés : un atelier de dégustation à l'aveugle, un atelier "toucher et devine le fruit" les yeux bandés, un jeu de mémoire sur les fruits/légumes du jour...

**PS/MS 4 :** La classe a travaillé sur le thème du loup (nous avons lu et travaillé différents albums qui voient le loup différemment (le loup méchant, le loup gentil, le loup peureux...). Pour la semaine du goût, nous avons travaillé autour de la pomme (les différentes variétés, les couleurs, les goûts, nous l'avons cuisinée, nous l'avons modelée...).

Nous avons écouté différentes comptines du monde pour travailler l'éveil à la diversité linguistique.

La classe est inscrite au projet de circonscription « Comité de lecture » : des livres tournent dans les familles, l'avis des enfants et des adultes est demandé, la classe choisit ensuite son album préféré et crée un objet en lien avec l'album qui sera exposé à différents lieux de la circonscription.

A la fin de l'année scolaire, une rencontre entre les différentes classes inscrite est organisée.

Période 2 : travail autour du thème de la sorcière

### **GS DD :**

Les classes de GS fonctionnent en plan de travail, il y a un atelier par domaine d'apprentissage. Les compétences sont travaillées en diversifiant au maximum les modalités. En première période le thème était les monstres, ils ont travaillé autour de l'album *Ils arrivent*.

Pour clôturer cette séquence, les classes se sont rendues au centre culturel pour visionner *le Gruffalo* qui a aussi été présenté sous sa forme écrite.

## **PARCOURS DE L'ÉLÈVE**

### **Dispositifs d'aide**

En plus de la différenciation qui est faite en classe afin de s'adapter au rythme de chacun et à ses besoins, les APC (activités pédagogiques complémentaires) peuvent être proposées par les enseignants avec l'accord des parents. Ces APC sont proposées les lundis et jeudis de 16h à 16h30.

Le RASED intervient dans l'école. Il s'agit d'un enseignant spécialisé à dominante pédagogique M Kevin Rougier, de la psychologue scolaire, Mme Marie Gaillard. Les

enseignants ont également à disposition un pôle ressources afin de les aiguiller sur les dispositifs à mettre en place.

Le dispositif même des classes dédoublées permet en soit un aménagement qui doit prendre en compte la difficulté scolaire, c'est pour cela que sauf exception, les membres du RASED n'interviennent plus dans ces classes.

L'enseignant spécialisé systématisera son intervention sur les fondamentaux, mathématiques et français, uniquement. Il s'agira d'une co-intervention en classe avec l'enseignant afin d'éviter au maximum aux élèves à besoins éducatifs particuliers de sortir physiquement de la classe. Il interviendra en période 3 dans les classes de PS MS.

## DIVERS

### **Activités prévues avec les élèves :**

- Noël : réalisation de calendriers
- la fête de l'hiver le vendredi 12 décembre 2025.
- Carnaval : un défilé (les costumes sont réalisés par les enfants sur le thème de l'année) le vendredi 27 mars.
- Fête de l'école : elle aura lieu le vendredi 12 juin

Le photographe sera à l'école le mardi 25 novembre.

### **Autre**

Le jeudi 4 décembre - 8h45/10h45 – Café des parents avec Dr Christophe Sureau (médecin du sommeil) et Sophie DONON (sage-femme – sexologue).

Cette intervention s'inscrit dans un projet de la ZAP de prévention "Bien être" du CESCE2i et en coéducation avec les parents.

### **Association de parents d'élèves : projets et actions**

L'association APE de Saint Savin va mettre en place un certain nombre d'actions tout au long de l'année au profit de la coopérative scolaire de l'école.

*Fin du conseil d'école : 18h47*

---

Prochain conseil d'école aura lieu le : mardi 16 mars à 17h30

Fait à Saint-Savin le 18/11/2025

La Directrice, présidente du conseil d'école :

